

AMAP « Les paniers de Nizerel » - NIZEREL

Contrat d'engagement du 30 avril au 22 octobre 2021

ADHÉRENT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Port./travail : _____

Courriel : _____ @ _____

PRODUCTEUR

Le Pain d'Antonin

Antonin Masi

5 route de Cortevaix, le Bois Dernier

71460 Cormatin

Tél. 06 19 99 73 10

Avec la farine de Julien Taton (71260 Saint-Albain) et du Moulin Gribory (03120 Chatelus) SIRET : 490 674 603 00041



Pour notre santé et celle de la Terre

Le producteur s'engage à respecter les livraisons, à travailler selon les techniques de l'agriculture paysanne et biologique.

L'adhérent s'engage à venir retirer les produits commandés ou à les faire récupérer par une personne de son choix à l'heure de la distribution. Un pain oublié est un pain perdu.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Montant à régler (calculé en bas à droite) :

_____ €

Sommes acquittées :
Le chèque est encaissé le 10 de chaque mois

Montant, échéance 1 : _____ €

Montant, échéance 2 : _____ €

Montant, échéance 3 : _____ €

Montant, échéance 4 : _____ €

Montant, échéance 5 : _____ €

Montant, échéance 6 : _____ €

Règlement à l'ordre d'Antonin Masi

Réalisé en deux exemplaires à _____
le ____ / ____ / _____

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :

BON DE COMMANDE PAIN - NIZEREL

Dans les cases, indiquer le nombre de pains souhaités.

Date	Campagne	Pavot	Graines	Petit épeautre
	1 kg	1 kg	1 kg	800 g
Prix / pièce	4,80 €	6,20 €	5,90 €	5,90 €
Prix / kg	4,800 €	6,200 €	5,900 €	7,375 €
30 avril				
7 mai				
14 mai				
21 mai				
28 mai				
4 juin				
11 juin				
18 juin				
25 juin				
2 juillet				
9 juillet				
16 juillet	Pas de livraison			
23 juillet				
30 juillet				
6 août				
13 août				
20 août				
27 août				
3 septembre				
10 septembre				
17 septembre				
24 septembre				
1 octobre				
8 octobre				
15 octobre	Semaine d'absence non planifiée			
22 octobre	Semaine d'absence non planifiée			
NB total de pains				
Sous-total €				
MONTANT TOTAL À RÉGLER				€

En raison des congés du producteur (« semaine non planifiée »), ne pas remplir les 2 dernières lignes du bon de commande.